

ARRÊTÉS

A2024_12 Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté n°2023-32 du 12 décembre 2023.

1 DOCUMENT - Publié le 09 avril 2024

A2024_12_portant_constitution_du_CST_ue_la_CCVH.pdf

Télécharger

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS

